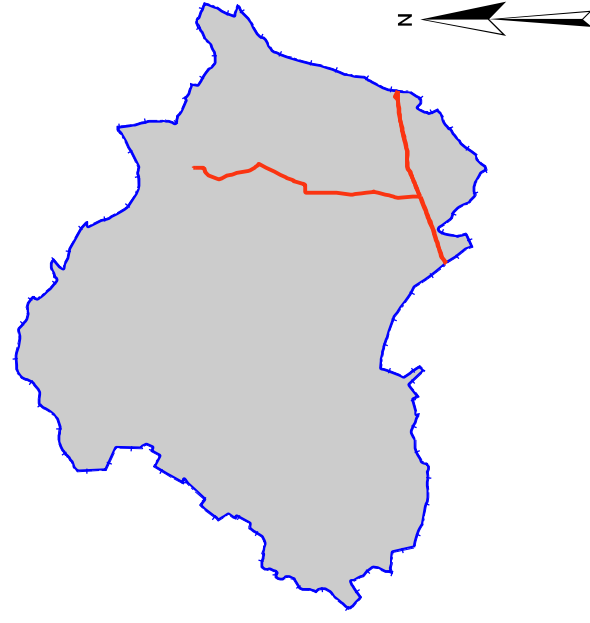


Gaz Naturel Haute pression
Extrait du plan cadastral
1 : 5000ème

Commune de
Coublevie (38133)



COLLECTIVITES ou PARTICULIERS
POUR VOTRE SECURITE

- Tout projet portant sur l'urbanisme dans les bandes d'effets nécessite une consultation de GRTgaz la plus en amont possible, à l'adresse indiquée ci-après afin d'évaluer la compatibilité.
- Avant tous travaux et projets à proximité des canalisations, vous devez les déclarer conformément au décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 soit par :

Internet sur le site www.protys.fr

ou aide à la déclaration par Téléservice sur le site : www.reseaux-et-canalizations.gou.fr

Courrier en adressant

Déclaration de projet de travaux D.T. (au stade du projet)

Déclaration d'intervention à l'adresse ci-dessous

38000 BRIGNAIS

69530 BRIGNAIS

Tel: 04.72.31.36.00

Mise à jour du 29/10/2012 - Scan IGN - copie ou reproduction interdite

